

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 1er décembre 2015 à 19 h  
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement  
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga  
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe  
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel  
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéreaultville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement  
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics  
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social  
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs  
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement  
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement substitut

Et

Monsieur Martial Malette, commandant, Service de police de Montréal, poste de quartier 23

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :**

Environ 23 citoyen(ne)s.

---

**Ouverture de la séance.**

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 04.

---

**CA15 27 0404**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'amender l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2015, en ajoutant, après le pont **10.07**, le point suivant :

**10.08** Motion pour favoriser les entreprises d'économie sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**CA15 27 0405**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2015, tel qu'amendé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

#### **Déclarations des élu(e)s.**

Le maire, monsieur Réal Ménard, annonce qu'il y aura une réunion jeudi prochain, concernant le futur réaménagement de l'accès à l'autoroute A25, communément appelé l'échangeur Sherbrooke. Des citoyens, des organismes représentant le milieu, des représentants du ministère des Transports et de l'arrondissement seront présents. De plus, monsieur Ménard informe les citoyens présents que le comité exécutif a retenu, le 18 novembre dernier, une soumission pour la vente et la mise en valeur du terrain de l'ex-cour de voirie Honoré-Beaugrand à des fins résidentielles et commerciales. Il s'agit d'un grand chantier qui permettra l'ajout d'environ 300 nouvelles unités de logements, d'un lien vert et des commerces dans ce secteur. Monsieur Ménard se réjouit de l'avancement de ce dossier complexe et de grande envergure pour notre arrondissement. Finalement, monsieur Ménard annonce l'étude, lors de cette séance, de la convention de contribution financière avec l'organisme CRC St-Donat, visant la relocalisation de l'organisme dans un nouveau centre récréatif et de loisirs au 6666, rue de Marseille. Il explique le contexte de ce dossier et félicite tous les acteurs qui ont contribué à l'aboutissement de cette convention.

La conseillère du district de Maisonneuve–Longue-Pointe, madame Laurence Lavigne Lalonde, revient sur la rencontre, la semaine dernière, avec l'organisme Solidarité de Mercier-Est, visant le projet de réaménagement en place publique du stationnement situé entre la maison de la culture de Mercier et le bâtiment qui abrite l'organisme Station Vu, et qui deviendra l'entrée au Pôle culturel du quartier. Madame Lavigne Lalonde félicite le travail des étudiants impliqués dans ce dossier et remercie les bénévoles de Solidarité de Mercier-Est. Finalement, elle souhaite la bienvenue au nouveau directeur de la SDC Hochelaga-Maisonneuve, monsieur Jimmy Vigneaux, et rappelle qu'il reste beaucoup de travail à faire sur le projet de revitalisation de la rue Sainte-Catherine.

Le conseiller du district d'Hochelaga, monsieur Éric Alan Caldwell, explique le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame, à l'intersection de la rue Létourneux. Il s'agit de la caserne Létourneux qui deviendra le centre d'entraînement de l'Impact et les terrains avoisinants qui auront une vocation double, à la fois au service de l'Impact et au service des citoyens de l'arrondissement. Il y aura un passage piéton sur la rue Notre-Dame, qui sera sécurisé.

Le conseiller du district de Tétéraultville, monsieur Richard Celzi, veut souligner l'effort de la carrière Lafarge d'atténuer l'effet de la poussière et du bruit pour les citoyens du Faubourg Contrecoeur en aménageant un talus dans le parc Carlos-D'Alcantara.

La conseillère du district de Louis-Riel, madame Karine Boivin Roy, revient sur le spectacle de vendredi dernier, de Michel Louvain qui a été un grand succès.

---

#### **Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.**

Cette période de questions débute à 19 h 21.

**Suzie Miron**

**20.04.** La citoyenne demande d'avoir plus de détails sur l'utilisation de l'aide financière qui sera versée au Centre Récréatif et Communautaire St-Donat (CRC) durant les 10 prochaines années. Madame Miron suggère que le projet de relocalisation du centre aurait pu faire l'objet d'un projet de cohabitation avec d'autres organismes. Elle demande si cette éventualité a été étudiée avant la décision qui sera prise ce soir.

Monsieur Réal Médard et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent à la citoyenne.

La citoyenne demande aussi pourquoi les séances du comité sur la circulation ne sont pas publiques.

Messieurs Réal Médard et Richard Celzi répondent à la citoyenne.

La période de questions se termine à 19 h 30.

---

**Période de questions des citoyens d'ordre général.**

La période de questions débute à 19 h 30.

**Michel Ferrara** Le citoyen veut remercier, en son nom et au nom du comité citoyens, les élu(e)s et les fonctionnaires de leur aide pour la corvée de nettoyage dans le parc Thomas-Chapais.

**Daniel Chartier** Le citoyen a envoyé un mémoire concernant le réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et demande si les élu(e)s l'ont reçu et quelle suite ils y donneront. Il n'a pas été invité à la rencontre prévue jeudi prochain et désire recevoir une invitation.

Monsieur Réal Ménard et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent au citoyen.

**François Turgeon** Le citoyen constate que, après les travaux de réparation d'égouts devant sa maison, rue Honoré-Beaugrand, des vibrations très fortes sont ressenties à l'intérieur de sa demeure lors des passages des poids lourds sur la chaussée. Une grande faille traverse la rue et le citoyen demande que l'arrondissement analyse le problème et l'informe du suivi qui sera fait.

Monsieur Réal Ménard répond au citoyen.

**Paul-André Rivest** Le citoyen, qui est un voisin de monsieur Turgeon, confirme ses dires et presse les responsables de remédier au problème. La rue est très achalandée et il y a urgence d'agir.

Messieurs Réal Ménard et Éric Alan Caldwell répondent au citoyen.

**Carole Turgeon** La citoyenne, qui habite rue de Marseille, constate que depuis l'aménagement d'un îlot vert au milieu de la rue à l'intersection de l'avenue de Carignan, et l'ajout d'une interdiction de stationner aux alentours, le secteur a perdu plusieurs places de stationnement. La citoyenne s'intéresse à la procédure pour ajouter une zone de SRRR.

Messieurs Réal Ménard et Pierre Morissette, ainsi que madame Laurence Lavigne Lalonde répondent à la citoyenne.

**Suzie Miron** La citoyenne se dit contente de voir dans un article du journal « Le Flambeau » un début de bonne relation entre l'arrondissement et l'arrondissement voisin d'Anjou. Elle propose, pour certains terrains laissés à l'abandon à la limite des deux arrondissements, des requalifications et des projets d'aménagement et d'entretien, à la charge autant de notre arrondissement, qu'à l'arrondissement d'Anjou.

Monsieur Réal Ménard répond à la citoyenne.

**Victor Larivière** Le citoyen demande pourquoi le déglacage des trottoirs en fin de semaine n'est pas fait aussi rapidement qu'en semaine. Il insiste sur l'importance d'une action rapide lors d'une période de verglas si l'arrondissement ne veut pas se retrouver avec des trottoirs non praticables.

Messieurs Réal Ménard et Pierre Morissette répondent au citoyen.

La période de questions se termine à 19 h 58.

---

**CA15 27 0406**

**Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Il est 19 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA15 27 0407**

**Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2015.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> décembre 2015. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

---

**CA15 27 0408**

**Approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2015.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 novembre 2015, à 18 h 30.**

10.07

---

**CA15 27 0409**

**Motion pour favoriser les entreprises d'économie sociale.**

ATTENDU QUE l'économie sociale à Montréal, c'est plus de 3 500 établissements, soit la moitié de toutes les entreprises d'économie sociale du Québec;

ATTENDU QUE l'économie sociale à Montréal, c'est plus de 60 000 emplois et des revenus de 2 milliards de dollars générés chaque année;

ATTENDU QUE toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal sont responsables d'appliquer la politique d'approvisionnement municipale de Montréal;

ATTENDU QUE dans cette politique les arrondissements de Montréal sont responsables des acquisitions de biens et services généraux de gré à gré inférieurs à 25 000 \$;

ATTENDU QUE les arrondissements de Montréal ont toutefois l'obligation d'acheter lors d'entente-cadre tous les produits ou services généraux qui sont sur entente, même de gré à gré, de moins de 25 000 \$;

ATTENDU QUE les acteurs québécois de l'économie sociale ont développé Économie sociale Québec, un outil pour connaître les entreprises d'économie sociale, leurs produits et services par région administrative;

ATTENDU QUE les arrondissements peuvent demander pour des acquisitions de biens et services généraux de gré à gré inférieurs à 25 000 \$, qui ne sont pas régis par des entente-cadres, de solliciter des prix à un ou deux fournisseurs d'économie sociale;

ATTENDU QUE dans le plan de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, celui-ci s'engage à promouvoir l'économie sociale selon le Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable;

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Que le conseil d'arrondissement demande à tous ses directeurs de service, pour des acquisitions de biens et services généraux de gré à gré, inférieurs à 25 000 \$, qui ne sont pas régis par des entente-cadres, de solliciter des prix à des fournisseurs d'économie sociale montréalais.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

et résolu :

De reporter l'étude de ce point à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

---

#### CA15 27 0410

**Accorder des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 735,17 \$, provenant du budget de soutien aux élus(e)s pour l'année 2015.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'accorder deux contributions financières pour une somme totale de 735,17 \$ aux organismes suivants :

Organisme : Baseball Tétreaultville  
Projet : Aide financière pour le tournoi provincial Moustique 2016  
District : Tétreaultville  
Montant : 385,17 \$

Organisme : Club social Ste-Claire  
Projet : Aide financière pour activités annuelles  
District : Tétreaultville  
Montant : 350 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites dans l'intervention financière du présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1155298014

---

#### CA15 27 0411

**Accorder une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme Le Projet Harmonie pour le programme jeunesse et affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme Le Projet Harmonie pour le programme jeunesse dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

D'affecter une somme de 7 000 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1152818026

---

**CA15 27 0412**

**Approuver la convention de partenariat entre la Ville de Montréal et l'Association montréalaise d'haltérophilie et d'entraînement de la force sportive (A.M.H.E.F.S.) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 et accorder une contribution financière de 1 920 \$ pour le volet soutien aux associations sportives régionales.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et l'Association montréalaise d'haltérophilie et d'entraînement de la force sportive (A.M.H.E.F.S.), d'une durée de deux ans, se terminant le 31 décembre 2017.

D'accorder une contribution financière totale de 1 920 \$ dans le cadre du programme de soutien aux associations sportives régionales pour les années 2016 et 2017 réparties comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Programme de soutien aux associations sportives régionales	960 \$	960 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1154734003

---

**CA15 27 0413**

**Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Centre Récréatif et Communautaire St-Donat (C.R.C.) se terminant le 30 juin 2025, pour l'occupation et l'exploitation du futur centre récréatif et communautaire, situé au 6666, rue de Marseille et accorder une contribution financière de 7 279 50 \$. Mandater le directeur de la culture, des sports et du développement social pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette convention.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Centre Récréatif et Communautaire (C.R.C.) St-Donat pour l'occupation et l'exploitation du futur centre récréatif et communautaire, situé au 6666, rue de Marseille. La date d'échéance de la convention est le 30 juin 2025.

D'autoriser le versement d'une aide financière maximale de 7 279 500 \$ pour la durée de l'entente, se détaillant comme suit :

<b>Volet</b>	<b>Contribution</b>
Occupation et exploitation	6 825 000 \$
Activités physiques et de loisirs	350 100 \$
Club de vacances	104 400 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette convention de contribution financière.

---

Un débat s'engage.

---

**LA PROPOSITION EST MISE AUX VOIX**

**Votent en faveur:** madame Karine BOIVIN ROY, monsieur Richard CELZI

**Votent contre:** monsieur Éric Alan CALDWELL, madame Laurence LAVIGNE LALONDE

Le secrétaire d'arrondissement demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Monsieur Réal MÉNARD se prévaut de son droit de vote et vote en faveur de la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.04 1156318006

---

**CA15 27 0414**

**Renouveler, pour une durée de deux ans, les ententes conclues avec neuf concessionnaires selon le Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et chats et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (99-254) et aux fins du Règlement sur le contrôle des animaux (RCA13-27003).**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De renouveler, pour une période de deux ans, les ententes conclues avec neuf concessionnaires selon le Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et chats et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (99-254) et aux fins du Règlement sur le contrôle des animaux (RCA13-27003).

D'autoriser madame Myriame Beaudoin, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à agir et représenter la Ville de Montréal pour conclure et signer des protocoles d'entente, joints à la présente, avec les concessionnaires suivants :

- Animalerie B. L. Enr.
- Boutique Nourriture Pattes et Griffes
- Clinique vétérinaire Hochelaga
- Clinique vétérinaire De Maisonneuve
- Comité de surveillance Louis-Riel
- J.E. Mondou (Magasin 6390 Sherbrooke E.)
- Jaz-Zoo
- Le Berger Blanc inc.
- Zamidoux spécialiste des animaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1154054004

---

**CA15 27 0415**

**Attribuer à Pompotech inc., un contrat de 57 016,10 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une unité de pulvérisation pneumatique à longue portée pour la Division des parcs et de l'horticulture, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14665.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'attribuer un contrat de 57 016,10 \$, taxes incluses, à Pompotech inc. pour la fourniture d'une unité de pulvérisation pneumatique à longue portée pour la Division des parcs et de l'horticulture et destinée aux opérations d'entretien dans les parcs de l'arrondissement et de la promenade Bellerive, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 15-14665.

D'autoriser une dépense totale de 57 016,10 \$, taxes incluses, et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1155315015

---

**CA15 27 0416**

**Attribuer à Auto Métivier inc. (Lévis Toyota), un contrat de 23 679,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une automobile hybride pour la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations.**

Il est proposé par Karine BOIVIN ROY

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'attribuer un contrat de 23 679,12 \$, taxes incluses, à la compagnie Auto Métivier inc. (Lévis Toyota) pour la fourniture d'un véhicule hybride pour la Division des services techniques et soutien logistique aux installations, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13736.

D'autoriser une dépense totale de 23 679,12 \$, taxes incluses, et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1155315024

---

**CA15 27 0417**

**Attribuer à Les remorques Jelano inc., un contrat de 14 176,42 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une remorque de 14 pieds pour la Division des parcs et de l'horticulture.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'attribuer un contrat de 14 176,42 \$, taxes incluses, à Les remorques Jelano inc. pour la fourniture d'une remorque de 14 pieds pour la Division des parcs et de l'horticulture, conformément à sa soumission.

D'autoriser une dépense totale de 14 176,42 \$, taxes incluses, et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1155315021

---

**CA15 27 0418**

**Attribuer à Construction Monco inc. un contrat de 142 433,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire sur la rue Notre-Dame, à l'intersection de l'avenue Jeanne-D'Arc, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-023.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à la firme Construction Monco inc., un contrat de 142 433,83 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'égout unitaire sur la rue Notre-Dame, à l'intersection de l'avenue Jeanne-D'Arc, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-023.



D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1150836011

---

**CA15 27 0419**

**Attribuer à Construction Monco inc. un contrat de 142 433,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire sur la rue Notre-Dame, à l'intersection de l'avenue Jeanne-D'Arc, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-023 et autoriser une dépense totale de 187 792,24 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

D'attribuer à la firme Construction Monco inc., un contrat de 142 433,83 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'égout unitaire sur la rue Notre-Dame, à l'intersection de l'avenue Jeanne-D'Arc, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-023.

D'autoriser une dépense totale de 187 792,24 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Construction Monco inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1150836011

---

**CA15 27 0420**

**Attribuer à Les équipements Twin inc. un contrat de 150 986,49 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14402.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer un contrat de 150 986,49 \$, taxes incluses, à Les équipements Twin inc., pour la fourniture et l'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante pour la Division de la voirie, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14402.

D'autoriser une dépense totale de 150 986,49 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1155315023

---

**CA15 27 0421**

**Attribuer à Atelier de mécanique et pneus Tony et Frank inc., un contrat de 102 615,19 \$, taxes incluses, pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour les opérations de chargement de la neige pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve 2015-2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14867.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer un contrat de 102 615,19 \$, taxes incluses, à Atelier de mécanique et pneus Tony et Frank inc. pour la location de trois remorqueuses avec opérateur lors des opérations de chargement de la neige pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 2015-2016, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14867.

D'autoriser une dépense de 102 615,19 \$, taxes incluses.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1152892007

---

#### CA15 27 0422

**Augmenter de 143 258,85 \$, taxes incluses, la valeur des contrats de déneigement octroyés à Déneigement Moderne inc. et J.L. Michon Transport inc., appel d'offres 2011-066, pour les opérations d'épandage d'abrasifs sur les trottoirs lors de conditions difficiles, portant la valeur totale des contrats à 19 782 315 \$, taxes incluses. Autoriser une affectation de surplus de 71 000 \$ à cette fin.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'augmenter de 35 642,25 \$, taxes incluses, la valeur du contrat de déneigement octroyé à J.L. Michon Transport inc., appel d'offres 2011-066, pour les opérations d'épandage d'abrasifs sur les trottoirs lors de conditions difficiles.

D'augmenter de 107 616,60 \$, taxes incluses, la valeur des contrats de déneigement octroyés à Déneigement Moderne inc., appel d'offres 2011-066, pour les opérations d'épandage d'abrasifs sur les trottoirs lors de conditions difficiles.

D'autoriser une dépense de 143 258,85 \$, taxes incluses, portant la valeur totale approximative des contrats à 19 782 315 \$, taxes incluses, et d'autoriser une affectation du surplus de 71 000 \$ à cette fin.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1152892006

---

#### CA15 27 0423

**Autoriser les critères d'évaluation et la composition du comité de sélection pour retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour les travaux de réfection et de mise aux normes du centre communautaire, culturel, social et éducatif de l'est (CCSE) de Maisonneuve.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver les critères d'évaluation et leur pondération dans le cadre de l'appel d'offres public de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis des travaux de réfection et de mise aux normes au CCSE Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1156320007

---

**CA15 27 0424**

**Autoriser les critères d'évaluation et la composition du comité de sélection pour retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection de la maçonnerie de la tour sud-est de la maison de la culture Maisonneuve.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver les critères d'évaluation et leur pondération dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation de services professionnels pour la préparation de plans et devis des travaux de réfection de la maçonnerie de la tour sud-est de la maison de la culture Maisonneuve (bâtiment 0098).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1154545003

---

**CA15 27 0425**

**Autoriser le don de documents périmés et retirés mensuellement de la collection des bibliothèques de l'arrondissement à la Fondation Lucie et André Chagnon, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018, inclusivement.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'autoriser le don de documents périmés et retirés de la collection des bibliothèques de l'arrondissement à la Fondation Lucie et André Chagnon, organisme à but non lucratif, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1150506009

---

**CA15 27 0426**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles (RCA15-27004).**

Avis de motion est donné par monsieur Richard Celzi qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles (RCA15-27004).

40.01 1152775007

---

**CA15 27 0427**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements (RCA15-27005).**

Avis de motion est donné par madame Karine Boivin-Roy qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements (RCA15-27005).

40.02 1152775006

---

**CA15 27 0428**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de mobilier, d'outils, de petits équipements et de mobilier urbain (RCA15-27006).**

Avis de motion est donné par monsieur Réal Ménard qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement de mobilier, d'outils, de petits équipements et de mobilier urbain (RCA15-27006).

40.03 1152775005

**CA15 27 0429**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur les clôtures (RCA02-27012) (RCA15-27011).**

Avis de motion est donné par monsieur Éric Alan Caldwell qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur les clôtures (RCA02-27012) (RCA15-27011).

40.04 1155092017

---

**CA15 27 0430**

**Adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur les clôtures (RCA02-27012) (RCA15-27011).**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur les clôtures (RCA02-27012) (RCA15-27011).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1155092017

---

**CA15 27 0431**

**Adopter le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (RCA15-27007).**

ATTENDU qu'une copie du projet de Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (RCA15-27007) a été transmise aux membres du conseil d'arrondissement;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2015;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (RCA15-27007).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1154619006

---

**CA15 27 0432**

**Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation (RCA15 27010).**

ATTENDU qu'une copie du projet du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation (RCA15-27010) a été transmise aux membres du conseil d'arrondissement;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2015;

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter le Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et imposant une cotisation (RCA15 27010).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1150960011

---

### CA15 27 0433

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin d'ajouter de nouvelles dispositions sur la gestion des espaces de stationnement et la promotion du développement durable (01-275-106).**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 6 octobre 2015;

ATTENDU la tenue, en date du 3 novembre 2015, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement et l'adoption, le même jour, d'un second projet de règlement;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin d'ajouter de nouvelles dispositions sur la gestion des espaces de stationnement et la promotion du développement durable (01-275-106).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1156399004

---

### CA15 27 0434

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), le Règlement sur le lotissement (RCA04-27003), le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation (RCA10-27015) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (RCA15-27009).**

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2015;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté le 3 novembre 2015;

ATTENDU la tenue, en date de ce jour, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement;

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), le Règlement sur le lotissement (RCA04-27003), le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation (RCA10-27015) et le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (RCA15-27009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1153520001

---

#### CA15 27 0435

**Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement ainsi que la circulation de véhicules hippomobiles.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 12) et les dispositions aux règlements s'y rattachant.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 12).

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 12), de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées dans des kiosques aménagés à cet effet.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (8)), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 12).

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., c. V-1, article 22), l'ordonnance jointe à la présente permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2015 (partie 12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1154252001

---

#### CA15 27 0436

**Édicter une ordonnance visant la réduction de la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur des rues situées à l'intérieur du secteur du Quartier vert Maisonneuve.**

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

D'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) déterminant la limite de vitesse à 30 km/h sur les tronçons de rues et chemins publics situés dans le secteur du Quartier vert Maisonneuve, tel que spécifié au plan annexé à cette ordonnance.

De transmettre, en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière du Québec (RLRQ, c. C-24.2), l'ordonnance accompagnée d'un plan de signalisation et d'un plan d'information au ministère des Transports du Québec dans les 15 jours suivant son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1156223008

---

**CA15 27 0437**

**Édicter une ordonnance afin de modifier l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) concernant la liste des emplacements identifiés, en retirant sept (7) des neuf sites et en ajoutant deux (2) nouveaux emplacements autorisant ainsi, quatre (4) emplacements de cuisine de rue sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de retirer sept des neuf sites et d'ajoutant deux nouveaux emplacements sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1150960014

---

**CA15 27 0438**

**Autoriser la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve à installer des décorations sur la rue Ontario, dans le cadre des célébrations des Fêtes pour la période du 2 décembre 2015 au 24 janvier 2016.**

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

D'autoriser la société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve à installer, pour la période du 2 décembre 2015 au 24 janvier 2016, dans le cadre des célébrations des Fêtes 2015, des décorations sur la rue Ontario, entre le boulevard Pie-IX et la rue Darling, sur la rue Sainte-Catherine, entre la rue Viau et l'avenue Bourbonnière, ainsi que sur la place Simon-Valois et dans le parc Morgan, conformément au devis descriptif de l'entreprise Accès Décor, joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1150960013

---

**CA15 27 0439**

**Adopter le second projet de résolution du projet particulier PP27-0220 modifiant le projet particulier PP27-0116, en vue de permettre l'aménagement d'un centre de jardinage saisonnier et l'implantation d'un atelier d'entretien automobile complémentaire à une succursale des magasins Canadian Tire, située au 7275, rue Sherbrooke Est, (Place Versailles), localisée à l'angle nord-est de la rue du Trianon.**

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 3 novembre 2015, le premier projet de résolution sur projet particulier PP27-0220;

ATTENDU la tenue, en date de ce jour, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement;

Il est proposé par Richard CELZI

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

Le second projet de résolution du projet particulier PP27-0220 modifiant le projet particulier PP27-0116, en vue de permettre l'aménagement d'un centre de jardinage saisonnier et l'implantation d'un atelier d'entretien automobile complémentaire à une succursale des magasins Canadian Tire, située au 7275, rue Sherbrooke Est, localisée sur le lot 4 636 559, et ce, malgré les dispositions des articles 124, 216, 342 et 343 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et au paragraphe 1 de l'article 6 du Règlement sur les clôtures (RCA02-27012), aux conditions suivantes :

1. L'article 2 du projet particulier PP27-0116 est modifié par le remplacement des lots et des mots « des lots numéros 1 323 150, 1 323 215, 1 323 219, 1 323 220, 1 323 225 et 1 323 230 » par le lot et les mots « du lot 4 636 559 » apparaissant après le mot « composé ».

2. L'article 3 du projet particulier PP27-0116 est modifié par l'ajout des mots « «, de centre de jardinage saisonnier » » et « « d'atelier d'entretien automobile complémentaire à un commerce de vente au détail » » apparaissant après les mots « cour de justice » et par le remplacement des mots et du chiffre « à l'article 124. » par les mots et les chiffres « aux articles 124, 216, 342 et 343. » apparaissant après le mot « déroger » et par l'ajout des mots et des chiffres « et au paragraphe 1 de l'article 6 du Règlement sur les clôtures (RCA02-2701). » apparaissant après les chiffres entre parenthèses « (01-275) ».

3. Le projet particulier PP27-0116 est modifié par l'ajout de la section suivante :

**« SECTION II.I**

3.1. Les étalages de fleurs et de plantes doivent être disposés sur le pourtour de l'enceinte et les articles de jardinage vers l'intérieur dans le but d'améliorer l'apparence visuelle des installations.

3.2. Le centre de jardinage saisonnier doit être entouré d'une clôture stylisée, peinte en noir, ajourée à 80 % afin d'assurer la transparence et la sécurité de l'enceinte.

3.3. Le démantèlement et le rangement complets des installations doivent être complétés après le 15 octobre jusqu'au 15 avril de chaque année. Les espaces libres peuvent être utilisés à des fins de stationnement.

3.4. L'accès principal des clients-piétons doit être aménagé distinctement de l'accès secondaire destiné au chargement/déchargement en délimitant par un marquage au sol une zone de débarcadère identifiée au moyen d'enseigne.

3.5. L'étalage et l'entreposage extérieurs de produits et matériaux en vrac sont interdits.

3.6. Les enclos à déchets et le dépôt à pneus usés doivent être munis d'un écran opaque. »

4. Le projet particulier PP27-0116 est modifié par l'ajout de la section II.II et de l'article suivant :

**« SECTION II.II**

3.7. Aux fins de la délivrance d'un permis de transformation visant l'aménagement d'un centre de jardinage saisonnier, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent :

a) la volumétrie et le traitement du centre de jardinage doivent s'harmoniser avec leur milieu d'insertion et participer aux aménagements paysagers des lieux;

b) les détails architecturaux des dépendances doivent être traités avec sobriété, notamment quant au choix des matériaux et des couleurs;

c) l'aménagement et l'aspect des structures doivent se faire de façon à assurer la transparence de l'ensemble et la sécurité des lieux;

d) des mesures de mitigation relativement à la circulation automobile sur le site doivent être mises en place pour sécuriser les piétons circulant dans les aires de stationnement. La préparation d'un plan de circulation piétonne incluant le marquage au sol d'au moins un lien piéton entre un trottoir et le centre de jardinage est à considérer. »

5. Les articles 4,5 et 6 du projet particulier PP27-0116 sont remplacés par les suivants :

« 3.8. Les travaux d'installation et de transformation autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

3.9. Toute personne qui occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions à la présente résolution, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009).

3.10. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**CA15 27 0440**

**Adopter le second projet de résolution du projet particulier PP27-0221 en vue de permettre le maintien à des fins d'activités culturelles et d'enseignement spécialisé à l'intérieur du bâtiment sis aux 2467-2469, rue Arcand, entre les rues Hochelaga et Ney.**

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 3 novembre 2015, le premier projet de résolution sur projet particulier PP27-0221;

ATTENDU la tenue, en date de ce jour, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement;

Il est proposé par Richard CELZI

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009), Le second projet de résolution du projet particulier PP27-0221 en vue de permettre le maintien à des fins d'activités culturelles et d'enseignement spécialisé à l'intérieur du bâtiment sis aux 2467-2469, rue Arcand, situé entre les rues Hochelaga et Ney, localisé sur le lot 1 771 130, et ce, malgré les dispositions de l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), concernant les usages, aux conditions suivantes :

1. L'occupation à des fins de culte et d'enseignement spécialisé est autorisée aux niveaux du sous-sol et du rez-de-chaussée seulement.
2. Les activités extérieures sont prohibées.
3. L'installation d'une enseigne commerciale est interdite.
4. L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.
5. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.
6. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1150603013

---

**CA15 27 0441**

**Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 3275-3277, rue Dickson.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise à monsieur Jonathan Pépin, propriétaire de l'immeuble situé aux 3275-3277, rue Dickson, et ce, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1155378003

---

**CA15 27 0442**

**Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 630-636, avenue Clarence-Gagnon.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise à monsieur Marius Tiron propriétaire de l'immeuble situé aux 630-636, avenue Clarence-Gagnon, et ce, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1155378004

---

#### **CA15 27 0443**

**Modifier la liste des membres formant le comité de toponymie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en nommant deux nouvelles personnes.**

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De modifier la liste des membres formant le comité de toponymie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en nommant, à titre de membres réguliers, les personnes suivantes :

- Monsieur Simon Jolivet, en remplacement de monsieur Robert Carrière.
- Madame Claude-May Ambroise, en remplacement de monsieur Vladimir Ulman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1153303004

---

#### **CA15 27 0444**

**Renouveler les mandats des membres du conseil d'arrondissement pour siéger au comité consultatif d'urbanisme.**

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De renouveler le mandat de deux membres élus de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans :

- Monsieur Éric Alan Caldwell à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.
- Monsieur Richard Celzi à titre de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1156323002

---

#### **Période de questions des membres du conseil.**

Aucune question des membres du conseil.

---

#### **Levée de la séance.**

---

---

Réal MÉNARD  
Maire d'arrondissement

---

Magella RIOUX  
secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2016.